

Avis du G29 sur les techniques d'anonymisation des données

Le G29 vient de publier un avis sur les principales techniques d'anonymisation à destination des acteurs qui souhaitent valoriser les informations qu'ils détiennent. Le G29 rappelle qu'un processus d'anonymisation est un traitement au sens de la directive 95/46/CE, du fait, notamment, que des données personnelles ont été initialement collectées. L'avis décrit les principales techniques d'anonymisation utilisées aujourd'hui. Ces techniques se regroupent autour de deux grands principes : transformer les données pour qu'elles ne se réfèrent plus à une personne réelle et généraliser les données de façon à ce qu'elles ne soient plus spécifiques à une personne mais communes à un ensemble de personnes. Pour chaque technique, une analyse de ses forces et faiblesses au regard de trois critères d'évaluation est fournie ainsi que des recommandations pratiques pour son utilisation.